

Édito : L'autre côté du miroir... miroir aux alouettes ?

Depuis son arrivée à la tête de l'État, Emmanuel Macron ment. Non seulement il fait des annonces qui ne sont pas suivies de faits, mais il s'est entouré de ministres qui ne suivent pas ses directives... Ou alors, ils en ont d'autres hors caméra.

Bref, le résultat est le même.

On prend les mêmes et on recommence.

À l'image du gouvernement dont il fait partie, notre ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, prêche pour une agriculture plus verte, plus durable, plus respectueuse de l'environnement. Il affirme qu'il veut une nouvelle PAC qui respecte ces valeurs,



notable dans la politique agricole de la France à horizon 2022 et pour les années qui suivront. Les grosses exploitations vont continuer d'encaisser des aides à l'hectare et les petites vont continuer de survivre... à peine survivre.

dans un monde soumis à un changement climatique

qu'il faut à tout prix prendre en compte.

Résultat des courses, pas de changement

Quant à l'agriculture biologique, elle ne récoltera que quelques miettes et verra son aide à la conversion reconduite, mais le maintien à l'agriculture bio sera noyé dans une aide fourre-tout (éco-dispositifs) avec notamment la HVE, les actuelles SIE, le maintien des prairies permanentes, etc... dont les exigences sont bien moindres en termes de qualité, le tout à enveloppe financière constante.

Voilà où nous en sommes : un discours se voulant fédérateur à la veille des élections présidentielles d'un côté du miroir, un recul en matière de respect de l'environnement et un soutien indéfectible aux industriels de l'agriculture conventionnelle de l'autre côté.

Posons-nous les bonnes questions :

Quelle société voulons-nous ? Pour nous, pour nos enfants ? Voulons-nous vraiment continuer de consommer des produits chimiques ? Ou préférons-nous que l'agriculture reprenne ses lettres de noblesse, redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû oublier d'être : un travail au service de la population qu'elle nourrit et qu'elle soigne ?

Hippocrate disait à peu près ceci : « la nourriture est la première des médecines ». Cela n'est plus le cas depuis des décennies, hélas ! Et la politique menée par nos élites tend à maintenir la situation actuelle telle qu'elle est.

Et pourtant, d'un côté du miroir, le message était bien alléchant !

PAC - Transfert du FEADER

Quelles seront les recettes régionales de la cuisine du FEADER ?

Dans la continuité du démantèlement des missions de l'état que nous observons depuis des décennies, la prochaine étape sera le transfert aux régions de l'instruction des aides non surfaciques du FEADER (par exemple : instruction des subventions à la modernisation des bâtiments d'élevage, à l'installation des jeunes agriculteurs, FEADER forêt, etc ...)

A quelle sauce seront mangés les agents ? Depuis trop longtemps, la réduction des effectifs a dépouillé les SEA et a été compensée, en partie, par le recrutement de

contractuels précaires. Cette politique induit des pertes de compétences au point qu'on peut se demander si demain, les nouveaux chefs de services, à l'arrivée sur leur poste, seront formés par des vacataires !

Comment seront recasés les agents qui refuseront que leur nouveau patron soit un président de région ? Il n'y aura pas la place pour tout le monde dans ce qu'il restera des services d'économie agricole. À moins qu'après ce transfert, ces services passent sous la taille critique qui les fera tout simplement disparaître.

Vaudra-t-il mieux aller travailler en Maison de la Région sans changer de résidence administrative ou aller travailler en DRAAF sans changer d'employeur ? Ou sur des missions environnementales dans l'hypothèse où des places seront disponibles pour des agents du MAA ?

Quels types de postes seront offerts aux agents qui accepteront d'être transférés aux régions avec leurs

missions ? La relative autonomie dont ils disposent dans leur travail en SEA existera-t-elle toujours en région ?

SUD Rural Territoires réclame que, transfert ou pas, les moyens suffisants en emplois pérennes soit attribués aux SEA par création de postes et basculement des moyens dits « d'ajustement » (vacataires) en moyens permanents).

Agents concernés, concertez-vous, unissez-vous, SUD Rural Territoires est à votre écoute.

Mixité des publics (apprentis, lycéens)

Une potion imbuvable et pas magique du tout !

Ou comment réaliser des économies budgétaires sur le dos des apprenant.e.s (et leurs parents) et des personnels...

Des arguments qui plaident CONTRE cette mixité imposée :

- des publics dont les profils et statuts, différents, sont difficilement conciliables :

En effet, les objectifs pédagogiques et éducatifs peuvent entrer en concurrence avec les objectifs salariaux et économiques des apprenant.e.s de CFA.

Ainsi, le contrat éducatif, qui lie un.e lycéen.ne (et ses parents) à son établissement repose sur des échanges non économiques et non contractualisables (confiance, valeurs, principes...). L'apprenti.e est lié.e à son CFA et à son employeur par un contrat salarial qui encadre le moindre élément d'échange.

Cela peut générer des moments de non-sens, pour les uns ou les autres (ex : du temps en plus non comptabilisé dans les 35 heures hebdo, mais qui sont nécessaires ou recommandées dans l'apprentissage de certains contenus).

- des différences philosophiques :

Chaque individu a besoin d'exister dans son environnement. Toutefois, l'environnement que constitue « l'école » pour les apprenant.e.s n'est pas le même selon que l'institution scolaire est un lieu de vie, de socialisation et d'acquisition de connaissances ou, à l'inverse, un lieu de prélèvement de connaissances sur un temps salarié de 35 heures.

De fait, être salarié.e nous relie au monde marchand. Ce monde doit nécessairement rester à la porte de l'éducation ce, pour fournir toutes les clés aux apprenant.e.s afin qu'ils/elles soient en capacité de faire des choix, en toute indépendance et avec l'esprit critique ce, afin de construire la société de demain.



Aujourd'hui comme hier, il est fondamental de former nos jeunes en toute indépendance et en dehors de toute influence marchande, afin de développer le nécessaire esprit critique qui fera d'eux des êtres capables de s'investir et de participer à la société de demain.

- des difficultés pédagogiques :

Celles et ceux qui ont testé la mixité des publics, savent que cette mesure d'économie budgétaire n'est pas sans poser de sérieux problèmes dans l'organisation de l'année scolaire :

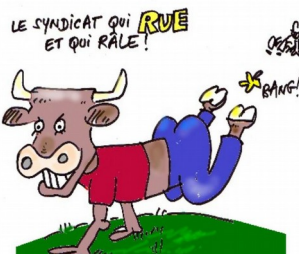
- le rythme de l'alternance des apprenti.e.s génère des présences et absences que les équipes éducatives doivent gérer, en adaptant les contenus de formation, les progressions...

- certaines matières voient leur volume horaire réduit pour les apprenti.e.s : il faut donc gérer ces progressions différenciées pour les disciplines impactées ; par ailleurs, se pose la question de l'équité et de savoir si l'on peut se satisfaire de cette situation, inégalitaire ;

- les disciplines impactées n'étant pas ciblées, c'est aux équipes pédagogiques de choisir qui devra sacrifier un tiers de son programme pour que tout « rentre dans les clous ». Ces choix, pour savoir qui perdra une partie de son volume horaire, ont un impact direct sur les relations dans les équipes ;

- dans le cas de l'éducation socioculturelle, la pratique artistique en terminale Bac Pro est un temps particulier et riche, qui nécessite un travail en partenariat avec des compagnies, des lieux (musées, salles de spectacles...), lesquels ont des contraintes qui sont difficilement conciliables avec la rigidité du plan d'apprentissage. Or, il est évident que les apprenti.e.s, tout comme les élèves, ont le droit à un enseignement de qualité, lequel passe nécessairement par l'ouverture aux arts ;

- enfin, la nouvelle organisation de l'apprentissage nécessite la déclaration auprès d'un organisme de nos progressions pédagogiques : dès lors, les organisations professionnelles ont un droit de regard et peuvent avoir le dernier mot sur la progression pédagogique d'un enseignant (un contenu de formation qui déplaît, un calendrier jugé « non productif » pourraient donc être refusés par la branche professionnelle).



Mixage des publics : idée risquée inspirée par la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage ! Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ?

Voici 3 exemples de mixages de publics dans une même classe pour une même formation :

- **des adultes en formation continue mixés avec des apprentis (CFA/CFPPA) :** les formateurs sont en face à face avec deux types de publics ; heureusement ils ont le même référentiel MAIS vigilance ! car ils n'ont pas forcément le même temps de formation. Là où un apprenti bénéficie de deux ans pour obtenir un BTS, l'adulte en formation continue n'a qu'un an. Il suivra DONC des cours avec les 1^{ères} et les 2^{èmes} années afin de compléter son parcours de formation et passer les mêmes épreuves qui ne seront pas toutes calées sur le plan d'évaluation des apprentis. Bref, un vrai casse-tête pour les formateurs devant forcément adapter leurs progressions pédagogiques aux deux rythmes de formation, aux deux publics, etc.

- **des apprentis dans les classes de lycée (EPL) mixés avec élèves/étudiants en formation initiale :** les enseignants sont en face à face avec deux types de profils d'apprenants (ceux qui ont su s'adapter et rester dans un cadre scolaire classique et les apprentis en recherche d'un autre modèle de formation, en situation d'échec scolaire ou de handicap...). DE PLUS, avec l'alternance cours/travail en entreprise qui caractérise l'apprentissage, on organise un enseignement à deux vitesses qui crée des inégalités de traitement (ex : des enseignements généraux en début de semaine et les modules professionnels en fin de semaine quand les apprentis partent en entreprise donc problème pour évaluer les modules techniques).

- **des élèves en formation initiale (non pris en charge par les organismes financeurs) mixés avec des apprentis en CFA :** ce cas présente des différences de traitement car ceux en formation initiale risquent de garder un statut « bâtard » d'élève/stagiaire pendant toute leur formation et n'apporte aucun financement au centre ou à l'établissement (donc l'État) qui pourtant paie des formateurs ou des enseignants ; cependant, les publics sont sensiblement les mêmes au niveau de l'âge (quoique la réforme permet de signer un contrat d'apprentissage jusqu'à 30 ans) et bénéficie du même parcours de formation.



Une surcharge de travail ? OUI !

- Ouvrir une section d'apprentissage et accueillir des apprentis au sein d'un établissement implique de répondre aux exigences de la démarche qualité permettant d'obtenir la certification prévue par la réforme de la formation professionnelle ; à savoir un suivi régulier des apprenants en cours et en entreprise par le

biais de référents, la production incessante de preuves que ce qu'on fait au quotidien répond bien au cahier des charges de la certification (tableaux stratégiques de formation, progressions pédagogiques, traces écrites des bilans intermédiaires et finaux de formation pour les apprenants et les enseignants, compte-rendu de visites en entreprise...). Qui fera cela dans les lycées ?

- S'adapter au mieux aux différents profils d'apprenants demandera automatiquement des modifications de contenus pédagogiques et de méthode d'apprentissage ; le recours à la pédagogie différenciée est impératif dans un dispositif de formation mixant les publics.

- Les enseignants et formateurs non formés à la pédagogie différenciée et au mixage des publics nécessitent d'être accompagnés ce qui n'est pas prévu par la réforme. Aujourd'hui, ce sont les formateurs expérimentés dans les CFA/CFPPA qui aident gracieusement leurs collègues le cas échéant.

- Un travail de planification pédagogique de longue haleine requérant de l'expérience sur le terrain est obligatoire afin de faire se superposer et concorder le ruban pédagogique d'un adulte en formation continue sur 1 an et ceux de deux années d'apprentissage conduisant au même diplôme mais via des plans d'évaluation différents ; ou encore d'harmoniser une formation avec le rythme hebdomadaire (ponctué par les congés scolaires) des cours d'un lycée ou d'un étudiant en formation initiale et celui de l'alternance cours/entreprise suivi par un apprenti.

Des points négatifs ? OUI !

- Aucune équité de traitement au sein d'une même classe (différences potentielles importantes d'âge, de statut, de rythme de formation, de profil d'apprenants tout simplement, de plan d'évaluation, de suivi et d'accompagnement...) ce qui va l'encontre d'une des valeurs fondamentales de l'enseignement agricole public.

- Au sein d'une même classe, des publics complètement différents socialement, culturellement avec des niveaux hétérogènes générant une situation pédagogique peu favorable à la progression des apprenants car un nivellement par le bas est trop souvent nécessaire.

Des risques ? OUI !

- Menace des emplois en CFA/CFPPA (perte de la signification du statut et des particularités de l'apprenti et de la formation par apprentissage).

- Risque d'annualisation du temps de travail pour les enseignants.

- Possibilité de situations conflictuelles entre les apprenants aux statuts différents (lycéens/salariés/stagiaires/étudiants).

« NON » à l'ouverture du campus « Hectar »

Le 29 juin, SUD Rural Territoires se joindra aux camarades du SNETAP-FSU, de la CGT Agri, de FO Enseignement Agricole, du Sea-UNSA, la FCPE, de la Confédération Paysanne et d'ISF Agrista (Ingénieurs sans frontières) pour exprimer notre indignation et notre désaccord contre l'ouverture de l'école privée d'agriculture Hectar.

Hectar est un projet financé par le riche Xavier Niel et mené par Audrey Bourolleau (ex-conseillère de M. Macron) qui vise à ouvrir le « plus grand campus agricole du monde » dès septembre 2021 : une offre de formation aux métiers de

l'agriculture, gratuite et destinée aux adultes ... de quoi mettre à mal une fois de plus l'avenir des CFPPA et des établissements publics de la région ! Ce projet a également reçu le soutien financier du conseil régional d'Ile-de-France alors que les budgets dédiés à l'enseignement agricole s'amenuisent intolérablement et que des postes d'agents sont supprimés !

L'annonce de l'ouverture pour septembre prochain du Campus agricole "Hectar" est un signal négatif pour l'enseignement agricole public. Cette école misant sur la

formation de pair à pair a l'ambition de former 2 000 agriculteurs à l'heure où le renouvellement des générations d'agriculteurs est un vrai défi.

L'agriculture et l'alimentation sont des Biens Communs. Les notions de souveraineté et de sécurité alimentaires sont à la base du fondement du concept de l'État. Plus que jamais, nous avons besoin de nous organiser collectivement à l'échelle nationale et internationale pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux liés à l'alimentation et à la production agricole. Plus que jamais nous avons besoin de citoyens et de producteurs ayant une conscience des enjeux globaux et d'une vision complexe des agro-écosystèmes. Une telle école privée et gratuite sera libre de promouvoir ses propres valeurs accompagnées de ses propres solutions techniciennes. Quelles seront les garanties sur le fond de ces formations ?

Crédits d'impôts, subventions du conseil régional d'Île-de-France, nos gouvernants choisissent d'accorder des moyens à une école privée sans exercer de regards sur les programmes et méthodes employés. Alors que les moyens pour

l'enseignement agricole public se réduisent comme peau de chagrin (-300 équivalents temps plein sur le quinquennat), la marchandisation de la formation professionnelle introduite par la loi Penicaud de 2018 favorise un enseignement privé.

Contre l'école Hectar, il nous faut collectivement refuser et dénoncer cette vision libérale de la formation professionnelle et d'une agriculture toujours plus technicienne sans réelle approche globale. Il est de notre devoir d'exiger la priorité à l'offre publique de formation corrélée à un plan ambitieux. Il permettra d'assurer le renouvellement de la moitié des agricultrices et agriculteurs qui partiront en retraite sous 8 à 10 ans. Il accompagnera la nécessaire transition agro-écologique et la ré-installation sur tout le territoire de fermes à taille humaine respectueuses des animaux, de la terre, des femmes et des hommes qui y travaillent.

SUD Rural Territoires en intersyndical appelle à un rassemblement devant le site prévu pour cette école à Coignière à Lévis Saint Nom dans les Yvelines le mardi 29 juin à 11h pour un pique nique citoyen.

RECETTE

Voici la recette d'un nouveau gâteau : une DDETSPP

Ingrédients de base :

- ✚ Des agents du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
- ✚ Des agents du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- ✚ Des agents du Ministère de la Santé et de la Solidarité
- ✚ Des agents du Ministère de la Transition écologique
- ✚ Des agents du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
- ✚ Des agents du Ministère de l'Intérieur

Important : il convient de mettre une dose de personnel à statut précaire (CDD de courte durée, plus ou moins renouvelables). L'utilisation d'emplois précaires garantit le résultat indigeste recherché et l'affaissement lamentable du gâteau qui réjouira les convives.



Allez, allez : Faut tout manger....

Pour éviter un surplus de calories, les Ministères indiqués ci-dessus ont été bien écrémés en ETP.

Mettez dans un grand saladier les agents.

Organisez des groupes de travail sur un thème quelconque (cela n'a pas d'importance).

Procédez à un sondage des ingrédients de base.

Faites les participer à des réunions en audio afin d'apporter une saveur de transversalité.

Ajouter du sel, mais pas trop tout de même. A défaut de sel, utilisez du représentant de personnel.

Le secret d'une bonne pâte : les œufs en neige bien montés. L'Administration a de très bons mixeurs (vitesse de rotation réglable).

Faites revenir une étude d'impact RH, et faites un dernier groupe de Travail qui servira de nappage.

Le gâteau peut éventuellement être servi avec une formation au management.



ALLEZ VOIR **le Blog!**
l'actualité vivante
de **SUD**
Solidaires
Territoires
vachement bien!

<http://www.sud-rural.org/>

